

Questions juridiques d'actualité pour l'organe de révision

27 août 2021 (Lausanne, le matin)
02 septembre 2021 (Martigny, le matin)
03 septembre 2021 (Neuchâtel, le matin)
07 septembre 2021 (Fribourg, le matin)
05 octobre 2021 (Genève, le matin)

Public visé

- Réviseurs et experts-réviseurs agréés
- Conseillers juridiques au sein de sociétés fiduciaires
- Autres juristes et avocats actifs dans le domaine commercial qui traitent de problématiques liées à la comptabilité, à la révision des comptes ainsi qu'à la responsabilité des organes sociaux

Contenu

- Evolution de la jurisprudence en matière de responsabilité des organes
- Développements jurisprudentiels et cas pratiques dans le domaine juridique qui sont en lien avec l'activité d'un réviseur
- Pratique des autorités administratives et judiciaires quant à l'indépendance du réviseur

Conditions-cadres

Pratique de réviseur agréé ou d'expert réviseur agréé

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les principales évolutions jurisprudentielles dans le domaine du droit des affaires et de la révision
- Les derniers développements dans le domaine de la responsabilité
- Les règles-clés en matière d'indépendance de l'organe de révision

Vous saurez

- Comment appliquez les concepts juridiques dans votre activité de réviseur
- Quand il est nécessaire de recourir aux compétences d'un juriste dans le domaine comptable

Responsable du séminaire

Nicolas Duc, dr en droit, associé, directeur ligne de produits Fiscalité & Droit BDO Suisse romande

Conférenciers

Nicolas Duc, (voir ci-dessus)

Olivier Emery, avocat, Direction Générale Sinistres/Suisse Assurances responsabilité civile préjudices de fortune, AXA Assurances.



Nicolas Duc



Olivier Emery

Dates

27.08.2021 le matin – Lausanne
02.09.2021 le matin – Martigny
03.09.2021 le matin – Neuchâtel
07.09.2021 le matin – Fribourg
05.10.2021 le matin – Genève

Lieux

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Hotel Vatel
Centre du Parc
Rue Marconi 19
1920 Martigny
www.hotelvotel.ch

Beau-Rivage Hotel
Esplanade du Mont-Blanc 1
2000 Neuchâtel
www.beau-rivage-hotel.ch

Hôtel Aux Remparts
Chemin Montrevers 1
1700 Fribourg
www.hotel-remparts.ch/fr/

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.com/geneva

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à chaque partie sera comptabilisée séparément à raison des 4 heures correspondantes par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.30	Café d'accueil	
08.30–10.00	Workshop I Workshop II	Nicolas Duc Olivier Emery
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–12.00	Workshop I Workshop II	Olivier Emery Nicolas Duc

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.